



PRO-A

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE

Immobilier

Former

BÉNÉFICIEZ DE **SOLUTIONS** POUR ACCOMPAGNER LA **MONTÉE EN COMPÉTENCES** DE VOS SALARIÉS !

La reconversion ou promotion par alternance - Pro-A, un dispositif adapté pour :

- développer les compétences de vos salariés en lien avec les évolutions du marché ;
- qualifier les salariés à de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers ;
- former plutôt que recruter.

1 Bénéficiaires

Les salariés **titulaires au plus d'un Bac +2** et :

- en **contrat à durée indéterminée** (CDI) ;
- ou placés en **activité partielle** ;
- ou en **contrat unique d'insertion-CDI**.

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée !

2 Formations éligibles

Des formations en alternance permettant d'obtenir :

- une **certification professionnelle identifiée par votre branche professionnelle** comme répondant aux évolutions du marché (voir le détail p.2) ;
- le socle de connaissances et de compétences (**Certificat CléA** ou **CléA numérique**).



À noter :

Il est possible d'effectuer une Validation des acquis de l'expérience (VAE) en articulation ou non avec la formation pour réduire la durée du parcours de formation.

3 Démarches

Trois étapes pour mettre en œuvre la Pro-A :

1

vous identifiez, en lien avec le salarié, la formation appropriée à vos besoins dans la liste de votre branche ;

2

vous recherchez un organisme proposant cette formation sur votre territoire ;

3

vous formalisez, avec l'appui d'Opco EP, le parcours Pro-A sur le formulaire Cerfa et adressez votre demande de financement à proa@opcoep.fr



Des outils pour vous accompagner à chacune de ces étapes :

- **Fiche dispositif Entreprise**
- **Fiche dispositif Salarié**
- **Formulaire Cerfa et Notice**
- **Fiche « Cerfa commenté »**
- **Critères de financement de votre branche professionnelle.**

Plus d'informations : opcoep.fr

Opco des Entreprises de Proximité, votre allié au quotidien.



4 Liste des certifications professionnelles

Votre branche professionnelle a identifié de nombreuses formations répondant aux besoins d'adaptation des entreprises aux évolutions du marché.

Ainsi, peuvent être financées dans le cadre de la Pro-A les formations visant les certifications professionnelles suivantes :

LIBELLÉ DE LA CERTIFICATION	
CQP - Gestionnaire de copropriété*	BTS - Gestion de la PME
CQP - Gestionnaire locatif*	BTS - Support à l'action managériale
CQP - Négociateur immobilier	BTS - Management commercial opérationnel
CQP - Secrétaire juridique et technique*	BTS - Négociation et Relation Client*
Conseiller en transactions immobilières*	BTS - Professions immobilières
Titre - Technicien en diagnostics immobiliers*	BTS - Tourisme
Titre - Manager des actifs et patrimoines immobiliers	BTS - Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)
Titre - Manager immobilier	DUT - Techniques de commercialisation
Titre - Manager en ingénierie de la finance immobilière	DUT - Gestion des entreprises et des administrations option Gestion comptable et financière
Titre - Responsable d'affaires en immobilier	LP - Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier
Titre - Responsable en gestion et négociation immobilière	LP - Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens
Titre - Gestionnaire d'affaires immobilière	LP - Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier
Titre - Gestionnaire immobilier*	LP - Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers
CAP - Gardien d'immeuble	LP - Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)
BAC Pro - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	Socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA)
BAC Pro - Métiers du commerce et de la vente Option A Animation et gestion de l'espace commercial	Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (certificat CléA Numérique)
BAC Pro - Métiers du commerce et de la vente Option B Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	

* en attente de renouvellement

5 Conditions de mise en œuvre

Durée du parcours Pro-A	<ul style="list-style-type: none"> Entre 6 et 12 mois en principe ; Jusqu'à 36 mois pour certains jeunes non qualifiés et bénéficiaires de minima sociaux.
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Entre 15 % et 25 % de la durée totale de Pro-A avec un minimum de 150 heures.
Possibilité de formation en partie hors temps de travail	Avec l'accord écrit du salarié et dans la limite fixée par un accord d'entreprise ou de 77 heures par an et par salarié (si convention de forfait en jours ou en heures sur l'année: limite fixée à 5 % du forfait).

NB : les durées minimales ne sont pas applicables à la VAE et aux formations visant «CléA» et «CléA numérique».

Plus d'informations :
opcoep.fr

OpcO des Entreprises de Proximité,
votre allié au quotidien.

PCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité